


Conditions d'octroi des subventions de la SAN

Société faîtière des sociétés d'alumni fondée en 1889, la *Société des Alumni, amis et diplômés de l'UniNE (SAN)* œuvre au rayonnement de l'UniNE et, entre autres, récompense l'excellence, encourage un enseignement de qualité, soutient l'insertion professionnelle et finance des activités scientifiques, culturelles et sociales.

Les conditions d'octroi des subventions sont les suivantes :

- Le projet devra bénéficier aux étudiant-e-s de l'UniNE, directement ou indirectement ;
- D'autres sources de financement doivent être demandées ;
- Ni les colloques scientifiques ni les publications ne sont soutenus ;
- Les requérant-e-s n'ont pas besoin d'être membres de la SAN mais sont encouragé-e-s à le devenir ;
- Le logo de la SAN devra être présent sur tous les visuels du projet et les comptes devront être envoyés à la SAN dans un délai de six mois après la fin de l'activité.

Les demandes, comprenant lettre de motivation, descriptif et budget, sont à adresser à : secretariat.san@unine.ch.



Prof. Loris Petris

Président de la SAN

Adopté par le Comité de la SAN le 2 juin 2026